

CELLULE ECONOMIQUE DU BTP DE LA REUNION www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le <u>Mémento</u>, veuillez <u>cliquer</u> <u>ici</u>

<u>Liens pour la gestion des</u> déchets du BTP :

https://trackdechets.beta.gou v.fr/

https://www.democles.org/ Bourse aux matériaux Construction21.org

Recycleurs-du-btp.fr/qualirecycle-btp

/!\ Le site suivant n'existe plus: https://diagnostic-demolition.ademe.fr/

Pour les opérations de démolition soumises à obligations de diagnostics selon les dispositions du décret 2011-610, les formulaires de récolement (CERFA 14498) sont à transmettre par mail à : diagnostic.demolition@ade me.fr

Il est à noter que ce diagnostic déchets évolue à compter de l'année 2022 ; il devient un diagnostic « Produits-Equipements-Matériaux-Déchets »

Décret n2021-821

Un nouveau site internet est en cours de création par le CSTB afin de collecter les diagnostics et formulaires de récolement associés.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

Bulletin de novembre 2021 – N°30– Mission gestion des déchets du BTP / CER BTP

Le report de l'entrée en vigueur de la filière REP Bâtiment

Le 17 novembre 2021, le ministère de la Transition écologique informe que la mise en place de la filière REP bâtiment est reportée au plus tard au 1^{er} janvier 2023. En effet, celle-ci était censée être opérationnelle au 1^{er} janvier 2022 mais la crise sanitaire actuelle et les difficultés d'approvisionnement en matières premières expliquent ce report.

Autrement dit, l'année 2022 sera mise à profit pour que les éco-organismes agréés puissent établir les conventionnements avec les collectivités et acteurs privés de la gestion des déchets de construction, afin de pouvoir enclencher au plus tard le 1er janvier 2023 les soutiens financiers.

A ce jour la filière est toujours en attente de la parution du décret précisant le contenu du cahier des charges pour les futurs éco-organismes.

Une nouvelle concertation portant sur le projet de cahier des charges des écoorganismes est lancée afin de distribuer des agréments à plusieurs entités, étant donné que plusieurs acteurs se sont positionnés en distinguant les catégories de déchets (déchets inertes/ non inertes). Cette nouvelle concertation permettra de "fixer les modalités et les objectifs de collecte et de valorisation des déchets du bâtiment, ainsi que la trajectoire de montée en puissance progressive de la filière sur les premières années d'agrément".

Le décret devrait paraître d'ici la fin de l'année 2021.

Source: https://www.batiactu.com/edito/application-filiere-rep-repoussee-a-2023-62979.php

Retour sur le 2^{ème} Séminaire sur « l'économie circulaire & la gestion des déchets de chantier »

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, la mission Prévention et gestion des déchets du BTP a organisé son 2ème séminaire sur la thématique de « l'économie circulaire & la gestion des déchets de chantier » avec le soutien de l'ADEME Réunion-Mayotte, la Région Réunion, la FRBTP et le SERR le jeudi 25 novembre 2021.



Cet évènement a eu lieu sur le site du MOCA, Domaine de Montgaillard à Saint-Denis.

Près de 115 personnes (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, professionnels du BTP et installations de gestion de déchets) ont participé à ce séminaire.



Trois thématiques ont été traitées en matinée :

- La gestion des déchets de chantier avec l'intervention de :
- la Région Réunion sur l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- la CER BTP sur l'Observatoire des déchets du BTP
- la DEAL et l'ADEME sur les évolution réglementaires (notamment la filière REP Bâtiment



- L'UNICEM et le SICR sur les futurs éco-organismes de la filière REP Bâtiment : ECOMINERO et VALDELIA
- Le bureau d'études Néo-éco, en tant que développeur de boucle d'économie circulaire
- 2) Le réemploi des matériaux de construction avec 2 tables rondes sur :
- **Se lancer dans une démarche de réemploi** avec l'intervention de l'ADEME, l'IUT, l'entreprise S2R, la CER BTP et Synergie péi.
- Les initiatives locales de réemploi de matériaux de construction avec l'intervention de la SEMADER, l'association ITAC, Co-architectes, SBIE et Néo-éco
- 3) Le recyclage et l'utilisation de matériaux recyclés avec l'intervention de :
- STS sur son Centre de Valorisation de Déchets (CVD)
- Entreprise ROBERT et son activité de recyclage d'inertes
- VALAME et son usine mobile de traitement de déchets d'amiante

Cette matinée a été riche en échanges et a permis de faire le point sur les évolutions règlementaires et de se poser les bonnes questions pour permettre d'intégrer l'économie circulaire dans le BTP.

En après-midi, un atelier participatif sur « Comment structurer la filière du réemploi à l'échelle de La Réunion ? » a rassemblé 51 participants qui se sont répartis sur cinq thématiques :

- THÈME 1 : Programmation & conception
- THÈME 2 : Construction/déconstruction
- THÈME 3 : Risques & responsabilités
- THÈME 4 : Mise en lien entre l'offre et la demande
- THÈME 5 : Accompagnement des acteurs

Cet atelier a permis à l'ensemble des acteurs de mettre en évidence les avantages, les freins et les leviers lors de l'usage de matériaux issus du réemploi.

Avec le soutien financier de :









